

Première étape : Constituer votre dossier guichet unique

- 1- Se connecter au portail famille : <https://portail-cugnaux.ciril.net> (Si vous n'avez pas de compte, merci de vous rapprocher du service jeunesse de Cugnaux afin de connaître votre numéro de dossier ainsi que le nom de dossier nécessaires à la création du compte portail famille).
- 2- Si ce n'est pas déjà fait, renseigner les informations des enfants et des parents demandées sur le portail famille.
- 3- Sur la page d'accueil du portail famille, cliquer sur « [inscrire les enfants à de nouvelles activités](#) ».
- 4- Sélectionner l'enfant à inscrire.
- 5- Dans le champ « [Type d'activité](#) », sélectionner « [Cugnaux- Dossier guichet Unique](#) » puis dans le champ « [Activités](#) » sélectionner « [Dossier Guichet Unique 2025-2026](#) ».
- 6- Joindre les documents suivants :

Obligatoires :

- Le ou les Avis d'imposition du foyer fiscal 2024 sur les revenus 2023
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'assurance extra-scolaire 2025/2026
- La fiche sanitaire de liaison (documents téléchargeables dans mon dossier, accéder à mes documents dématérialisés)
- Le récépissé d'acceptation du règlement intérieur complété (documents téléchargeables dans mon dossier, accéder à mes documents dématérialisés)

Si vous êtes concerné par ces situations, vous pouvez joindre les documents suivants :

- Quotient CAF de janvier 2025 si inférieur ou égal à 800
 - Jugement de divorce (justifiant de la garde de l'enfant)
 - Projet d'accueil individualisé PAI
 - AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)
- 7- Cliquer sur « [Enregistrer](#) » (cette opération est à effectuer pour chaque enfant de la famille).

Vous recevrez dans votre messagerie sur le portail famille une notification en cas de validation ou de refus de la demande. Si l'inscription est refusée, un message vous indiquera les pièces manquantes à intégrer dans une nouvelle demande.

Deuxième étape : S'inscrire à la Boit'J (faire étape 1 obligatoirement avant)

Une fois les inscriptions au guichet unique validées pour chaque enfant de la famille, vous devez souscrire à la carte d'adhésion 2025/2026 (une carte par famille) en suivant les étapes ci-dessous :

1. Sélectionner « Inscrire les enfants à de nouvelles activités ».
2. Sélectionner l'enfant à inscrire (**toute la fratrie entre 11 et 17 ans sera aussi adhérente à la Boit'J à condition d'être enregistrée au guichet unique**).
3. Dans le champ « Type d'activité », sélectionner «Cugnaux- ALSH » puis dans le champ « Activités » sélectionner « 2025/2026 Carte d'adhésion Boit'J ».
4. Cliquer sur « Enregistrer ».
5. Vous recevrez une facturation de 10,50 euros si vous êtes une famille Cugnalaise ou de 21 euros si vous êtes une famille hors commune.

Attention, cette procédure est valable seulement pour l'inscription annuelle à la Boit'J. Les inscriptions aux activités du mercredi, du week-end et des vacances... fonctionneront toujours avec des autorisations parentales papiers.

Si vous avez besoin de renseignements ou si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter le service jeunesse au 05 61 76 82 79 ou par mail : accueil.jeunesse@mairie-cugnaux.fr